Unité - Progrès - Justice

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 1er mars 2022;

Vu le Décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre;

DECRETE

<u>Article 1</u>: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1- Ministre d'Etat auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion Sociale et de la Réconciliation Nationale :

Monsieur Yero BOLY

2- Ministre d'Etat Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :

Général de Brigade Aimé Barthélémy SIMPORE

3- Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :

Colonel Major Omer BATIONO

4- Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur :

Madame Olivia Ragnaghnewendé ROUAMBA

5- Ministre de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux :

Maitre Bathélémy KERE

6- Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective :

Monsieur Séglaro Abel SOME

7- Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :

Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU

8- Ministre de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire :

Monsieur Lazare Windlassida ZOUNGRANA

9- Ministre des Affaires Religieuses et Coutumières :

Monsieur Issaka SOURWEMA

10-Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques :

Monsieur Innocent KIBA

11-Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement :

Madame Maminata TRAORE/COULIBALY

12- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

Monsieur Frédéric OUATTARA

13-Ministre des Mines et des Carrières :

Monsieur Jean Alphonse SOME

14-Ministre des Infrastructures et du Désenclavement :

Colonel Major Charles Josaphat ZOUNGRANA

15-Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales :

Monsieur Lionel BILGO

16-Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme :

Madame Valérie KABORE

17-Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale :

Monsieur Bassolma BAZIE

18-Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques:

Madame Aminata ZERBO/SABANE

19-Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises :

Monsieur Abdoulaye TALL

20-Ministre du Genre et de la Famille :

Madame Salimata NEBIE/CONOMBO

21-Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière :

Monsieur Mahamoudou ZAMPALIGRE

22-Ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat :

Monsieur Boukary SAVADOGO

23- Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :

Monsieur Abdoul Wabou DRABO

24-Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget :

Madame Brigitte Marie Suzanne COMPAORE/YONI

25-Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.



Ouagadougou, le 05 mars 2022

Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

Albert OUEDRAOGO